



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018**  
VALANT AVIS D'IMPÔT  
**IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017**

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

**M FISSET CHRISTIAN**  
OU MME FISSET CARINE SOPHIE C.  
7 RES DU BEAU SOLEIL  
76450 ST MARTIN AUX BUNEAUX

76068

**Vos références**

**Pour accéder à votre espace particulier**

Numéro fiscal : 04 31 260 148 165  
Déclarant 1 (C) : 07 72 489 940 509  
Déclarant 2 (C) : voir votre déclaration  
N° d'accès en ligne : 26 074  
Revenu fiscal de référence : 18 76 A665589 12

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

7 RES DU BEAU SOLEIL  
76450 ST MARTIN AUX BUNEAUX

Numéro FIP : 760 83 15 7459747789 3 A  
Numéro de rôle : 016 A  
Date d'établissement : 24/07/2018

**Votre situation**

**MONTANT DE VOTRE IMPÔT**

0 €

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

**Vos démarches**

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

⇒ **Par téléphone** :  
- Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368\*  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.  
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

TRESORERIE CANY BARVILLE

PLACE ROBERT GABEL - 76450 CANY BARVILLE

Tél : 02 35 97 70 97

• Sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS YVETOT - S.A.I.D. YVETOT

2 RUE DU COUVENT BP 189 - 76195 YVETOT CEDEX

Tél : 02 35 95 78 06

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M	2								3.0

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

<b>Détail des revenus</b>	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	23697	5694		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2370	- 947		
Déduction minimale.....				
Salaires, pensions, rentes nets.....	21327	4747		26074
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>26074</b>
CSG déductible.....				- 0
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>26074</b>
<b>Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup></b>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT <sup>15</sup></b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2	0	
Montant de la réduction d'impôt.....				
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				- 0
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections.....</b>				0
<b>Montant net de votre imposition.....</b>				0
<b>IMPOT NET</b>				
<b>Total de l'impôt sur le revenu net.....</b>				0
<b>Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.</b>				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>26</sup> .....				26074
<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE EN 2019</b>				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 03/07/2018				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre				
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

>>> Suite de votre avis

**revenu net imposable**

Taux pour le foyer

0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) jusqu'au 15/09/2018 (inclus)

Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1

0,00%

Taux individualisé pour le déclarant 2

0,00%

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer